

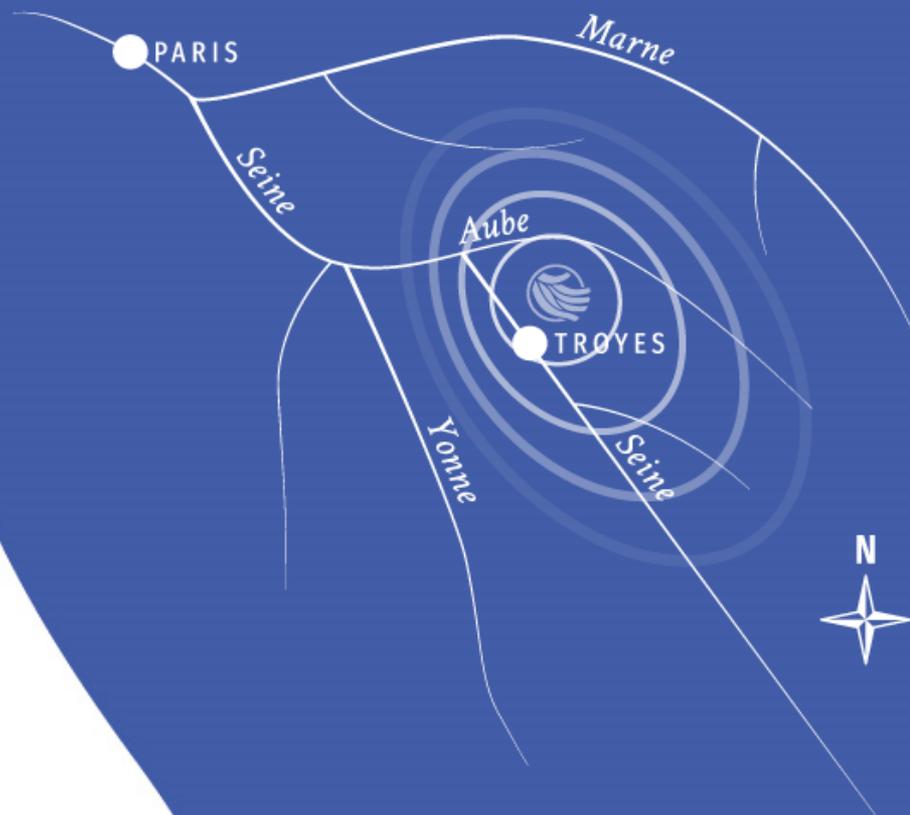
Présentation du Bassin Seine Aval



Le SDDEA

un syndicat mixte
ouvert à la carte,

pour une gestion
intégrée et durable
du cycle complet de
l'eau



L'histoire du SDDEA

Directeur Général



L'histoire du SDDEA en quelques dates clés

- 1943** **Création de l'Association Départementale Des Distributions d'Eau de l'Aube** par l'arrêté préfectoral du 15 juillet.
- 1989** **Création d'une Régie personnalisée**, pour prendre en charge les activités industrielles et commerciales.
- 1999** **Création des S.P.A.N.C** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le SDDEA le déploie à l'échelle départementale en 1999.
- 2012** **Application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – loi n°2010-1563** (SDCI) du Département de l'Aube au 1er janvier 2012.
- 2014** **Premiers transferts de compétence** vers le SDDEA en application du SDCI de 2012.
- 2015** Promulgation d'une loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite **loi NOTRE**, qui confie de nouvelles compétences aux collectivités territoriales et aux régions.
- 2016** **Adoption d'un changement statutaire pour le SDDEA qui devient un Syndicat Mixte Ouvert et sa Régie** (*Syndicat mixte de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démolition*).
- 2017** **Dissolution des syndicats locaux** en application du SDCI : transfert de **60 syndicats** au SDDEA au 1er janvier
- 2018** Au 1er janvier 2018, **la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI) est confiée aux EPCI – le SDDEA devient compétent en GEMAPI à cette date**
La Ville de Troyes (60 000 habitants) **transfère sa compétence Eau Potable au SDDEA** à compter du 1er janvier 2018.
- 2019** **Adoption de la Stratégie 2100** par les élus lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019.
- 2020** Mise en place opérationnelle de la **Stratégie 2100** et **création de l'Observatoire de l'Eau**.

Une présence ancrée dans les territoires

Directeur Général



Une présence ancrée dans les territoires

481

Communes sur le périmètre

303

Agents *au 31.08.2020 (269 ETP)*
+ 34 mis à disposition

7j/7
24h/24

Dépannage d'urgence en moins de deux heures
tél : 03 25 79 00 00

7j/7
24h/24

Astreinte en cas de crise
(bactériologique, rupture de canalisation...)

10

Implantations sur le territoire
1 Siège,
2 centres,
7 agences



Intervention au réservoir de Brienne-la-Vieille – David Martinot

Un maillage territorial cohérent



Nos compétences

Directeur Général



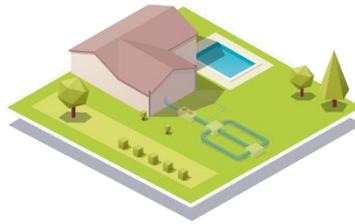
5 compétences « à la carte »



**Eau
Potable
(EP)**



**Assainissement
collectif
(AC)**



**Assainissement
non collectif
(ANC)**



**GeMAPI
(Gestion des
Milieux
Aquatiques et
Prévention des
Inondations)**



Démoustication



3 compétences gérées aux niveaux local, territorial et global



**Eau
Potable
(EP)**



**Assainissement
collectif
(AC)**



GeMAPI

Pour ces 3 compétences, les statuts prévoient des niveaux de gestion par secteurs, justifiés par des budgets différents

2 compétences gérées au niveau global (échelon syndical)



**Assainissement
non collectif
(ANC)**



Démoustication

Pour ces 2 compétences, une gestion
à l'échelle du périmètre du SDDEA

GeMAPI

—



GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et
prévention des inondations

346

Communes

162 817

Habitants

6

Bassins

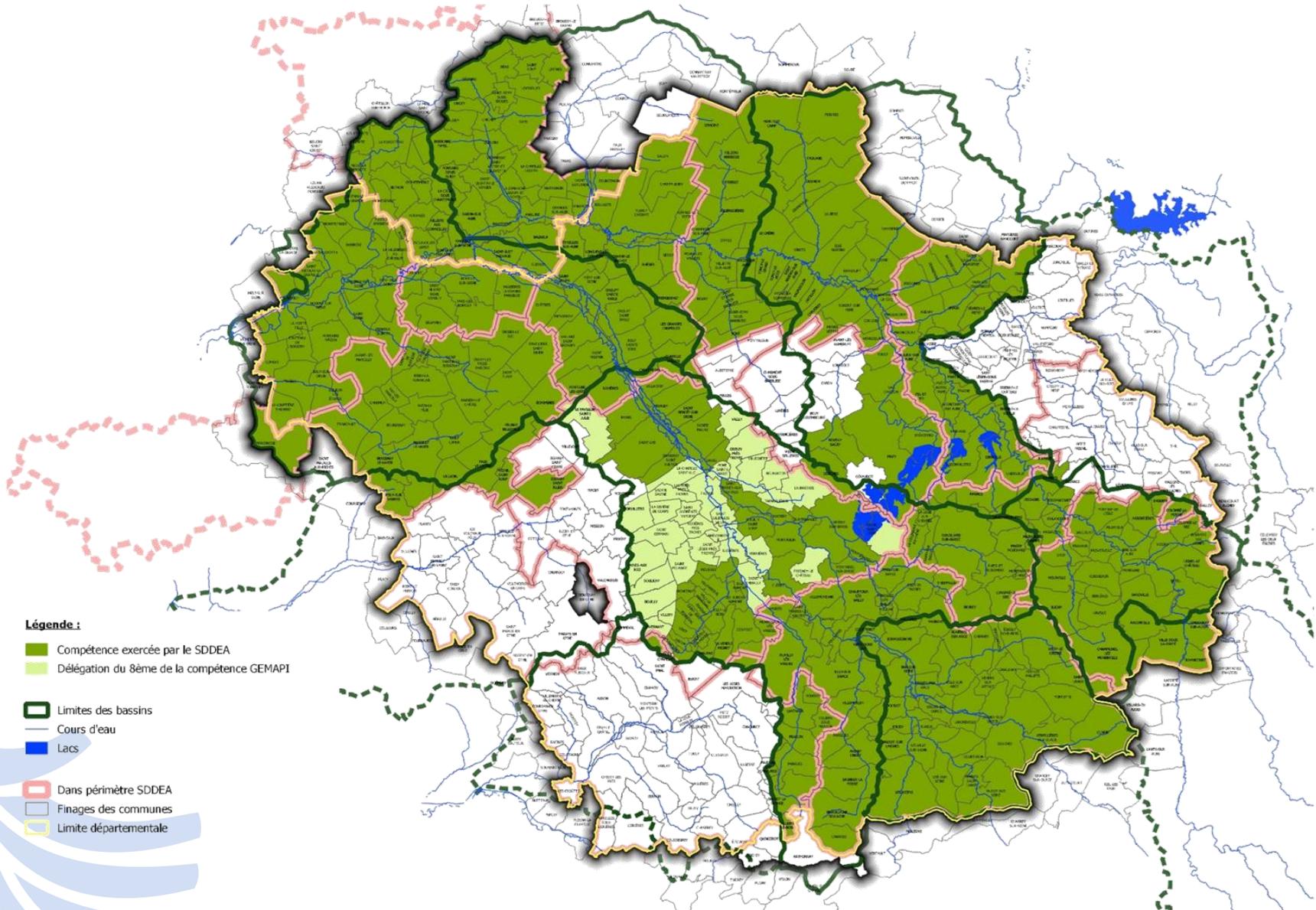
2534

Km de cours d'eau



GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Population des collectivités ayant transféré leur compétence GeMAPI



Evolution du nombre de communes ayant transféré leur compétence GeMAPI



Evolution du nombre Bassins



Démoustication



Démoustication

600

Contrôles de gîtes soit 2,5 passages par gîtes

370

Hectares traités en 2019

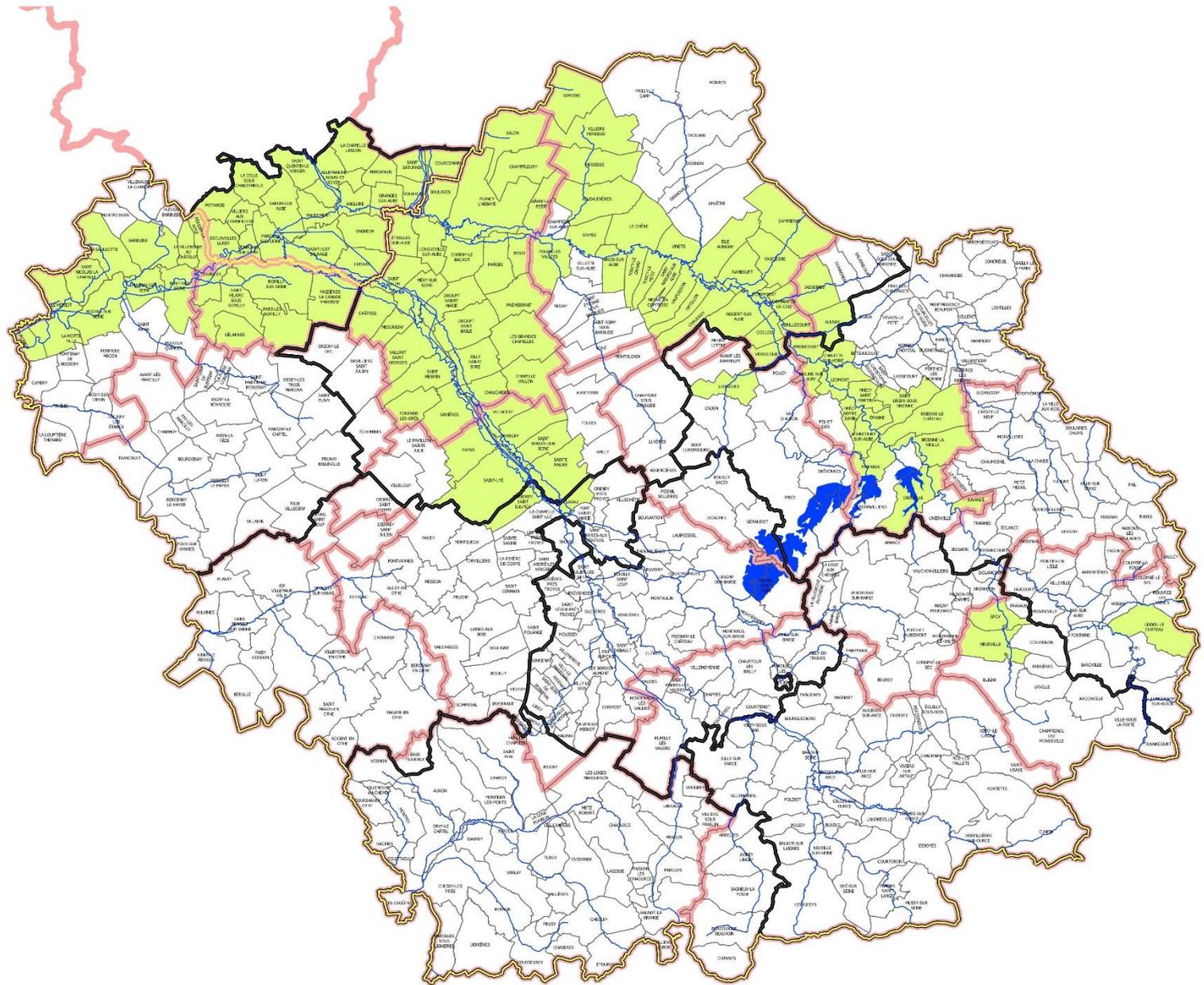
114

Communes nous ont transféré leur compétence



Campagne de démoustication 2018 – Hélicoptère Air Champagne

Démoustication



Légende :

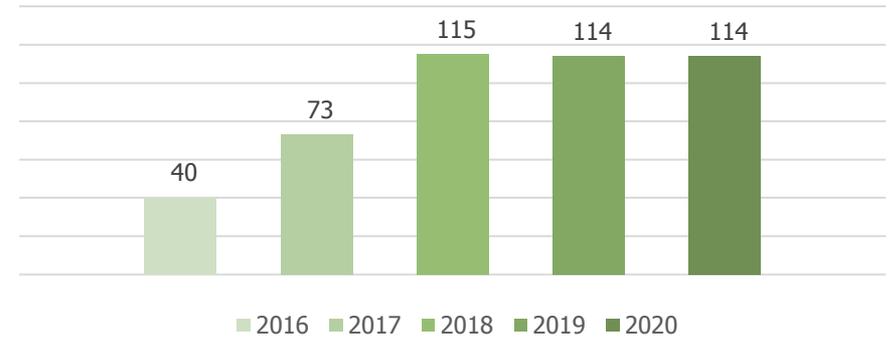
-  Compétence exercée par le SDDEA
-  Cours d'eau
-  Lacs
-  Limites des territoires
-  Limites des intercommunalités
-  Finages des communes
-  Limite départementale

Démoustication

Population des collectivités ayant transféré leur compétence Démoustication



Evolution du nombre de communes ayant transféré leur compétence Démoustication



Stratégie 2100

Directeur Général





Une stratégie territorialisée qui anticipe les impacts du
changement climatique



Les premiers éléments opérationnels

Trois actions emblématiques

- **Etude de l'impact du changement climatique sur les ressources en eaux souterraines et superficielles**
- **Mise en place d'actions et d'animations territorialisées**
- **Des schémas d'alimentation en eau potable sur l'intégralité du périmètre de compétence du SDDEA**



ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



ASSURER UNE CONTINUITÉ DE SERVICE DANS LES USAGES DE L'EAU



PRÉVENIR DES INONDATIONS



PRÉSERVER ET RESTAURER LA QUALITÉ DES MASSES D'EAU

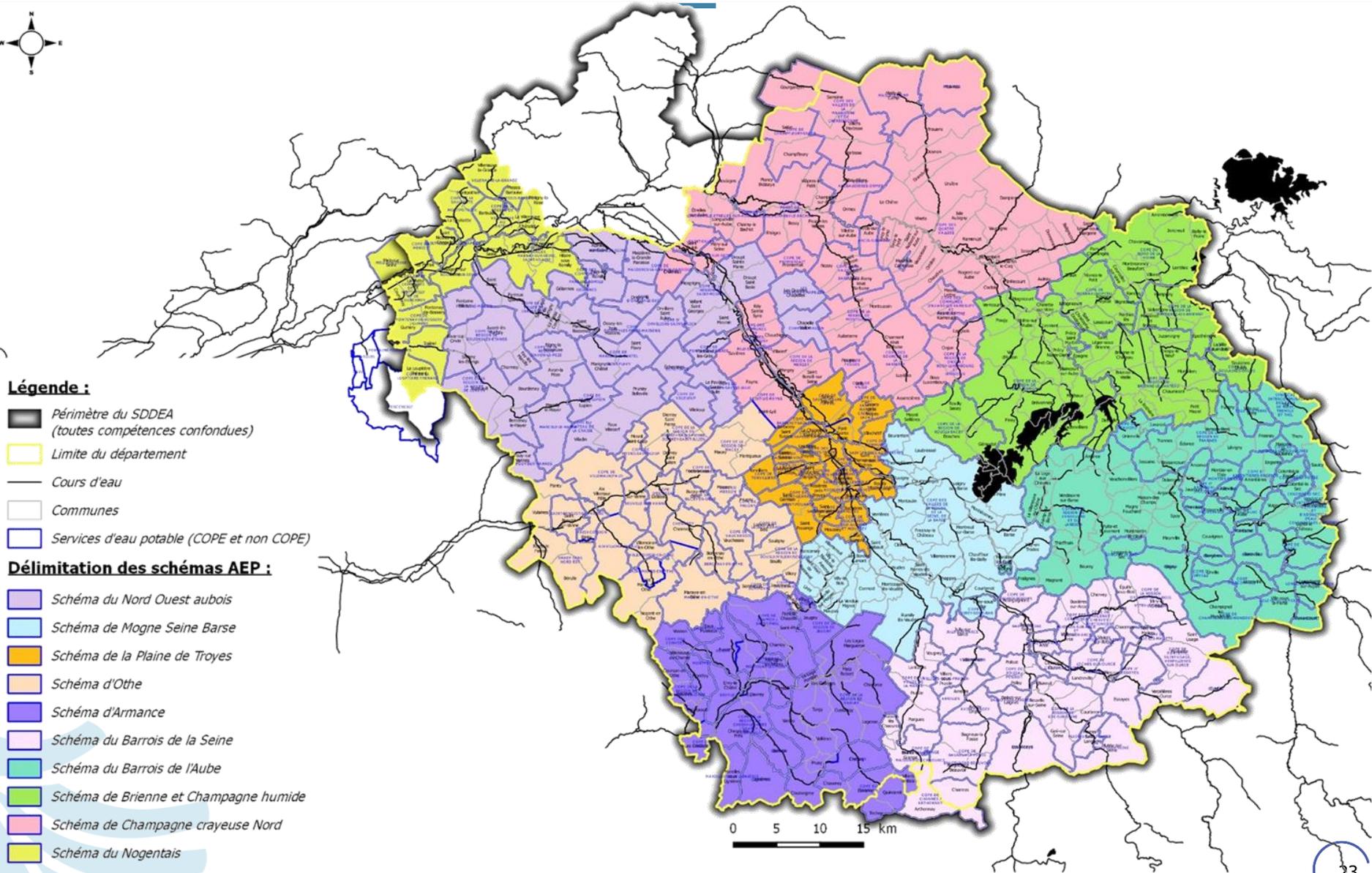


PRÉSERVER ET RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



DÉVELOPPER UNE GESTION PATRIMONIALE VERTUEUSE

Cartes des schémas directeurs



Légende :

- Périmètre du SDDEA (toutes compétences confondues)
- Limite du département
- Cours d'eau
- Communes
- Services d'eau potable (COPE et non COPE)

Délimitation des schémas AEP :

- Schéma du Nord Ouest aubois
- Schéma de Mogne Seine Barse
- Schéma de la Plaine de Troyes
- Schéma d'Othe
- Schéma d'Armanche
- Schéma du Barrois de la Seine
- Schéma du Barrois de l'Aube
- Schéma de Brienne et Champagne humide
- Schéma de Champagne crayeuse Nord
- Schéma du Nogentais

0 5 10 15 km

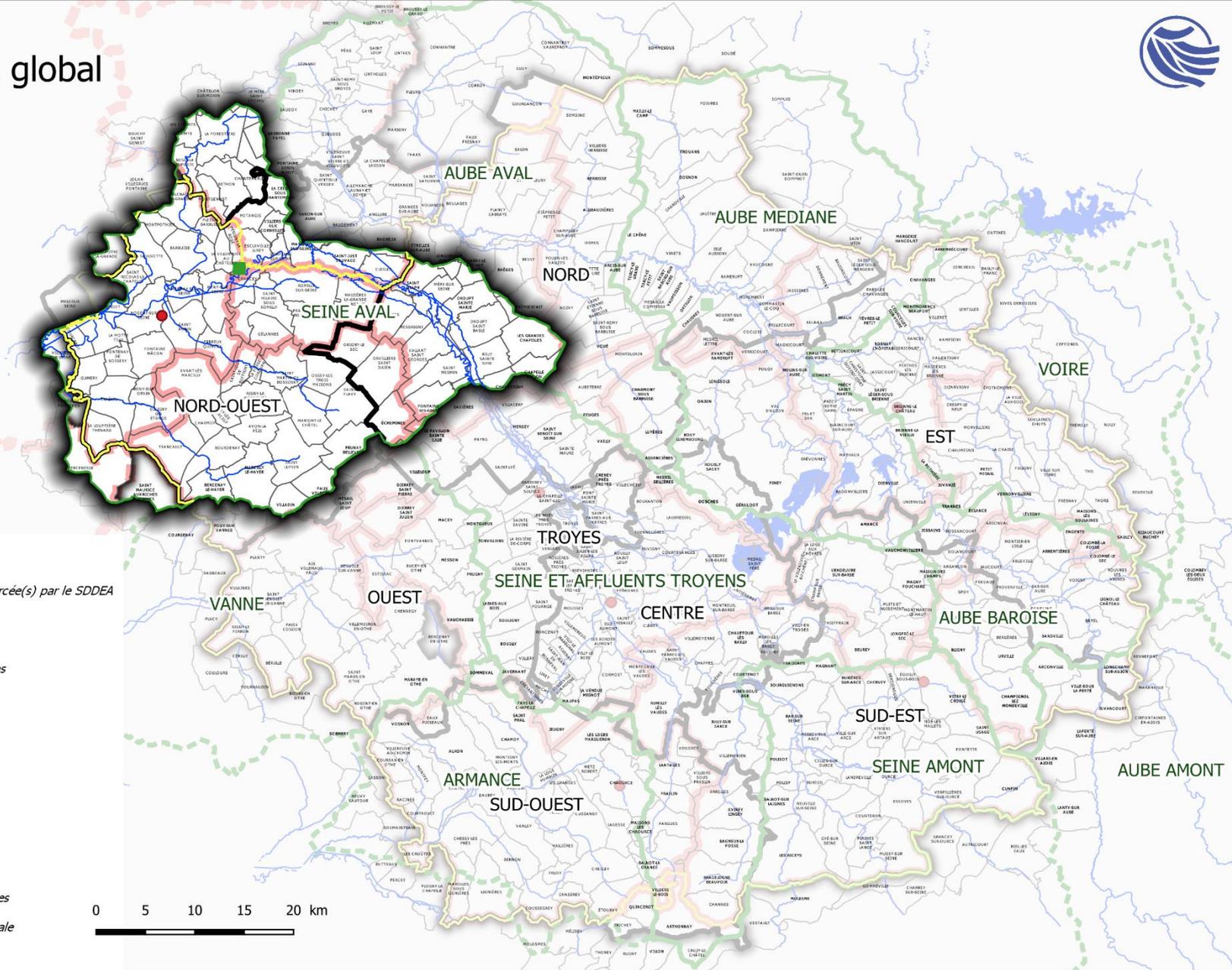
Présentation du Bassin Seine Aval

Directrice générale adjointe à la Gestion des Milieux et Prévention



SDDEA

Périmètre global



Légende :

-  *Compétence(s) exercée(s) par le SDDEA*
-  *Siège du SDDEA*
-  *Agences - Territoires*
-  *Agences - Bassins*
-  *Cours d'eau*
-  *Lacs*
-  *Communes*
-  *Intercommunalités*
-  *Limites des bassins*
-  *Limites des territoires*
- *Limite départementale*

0 5 10 15 20 km



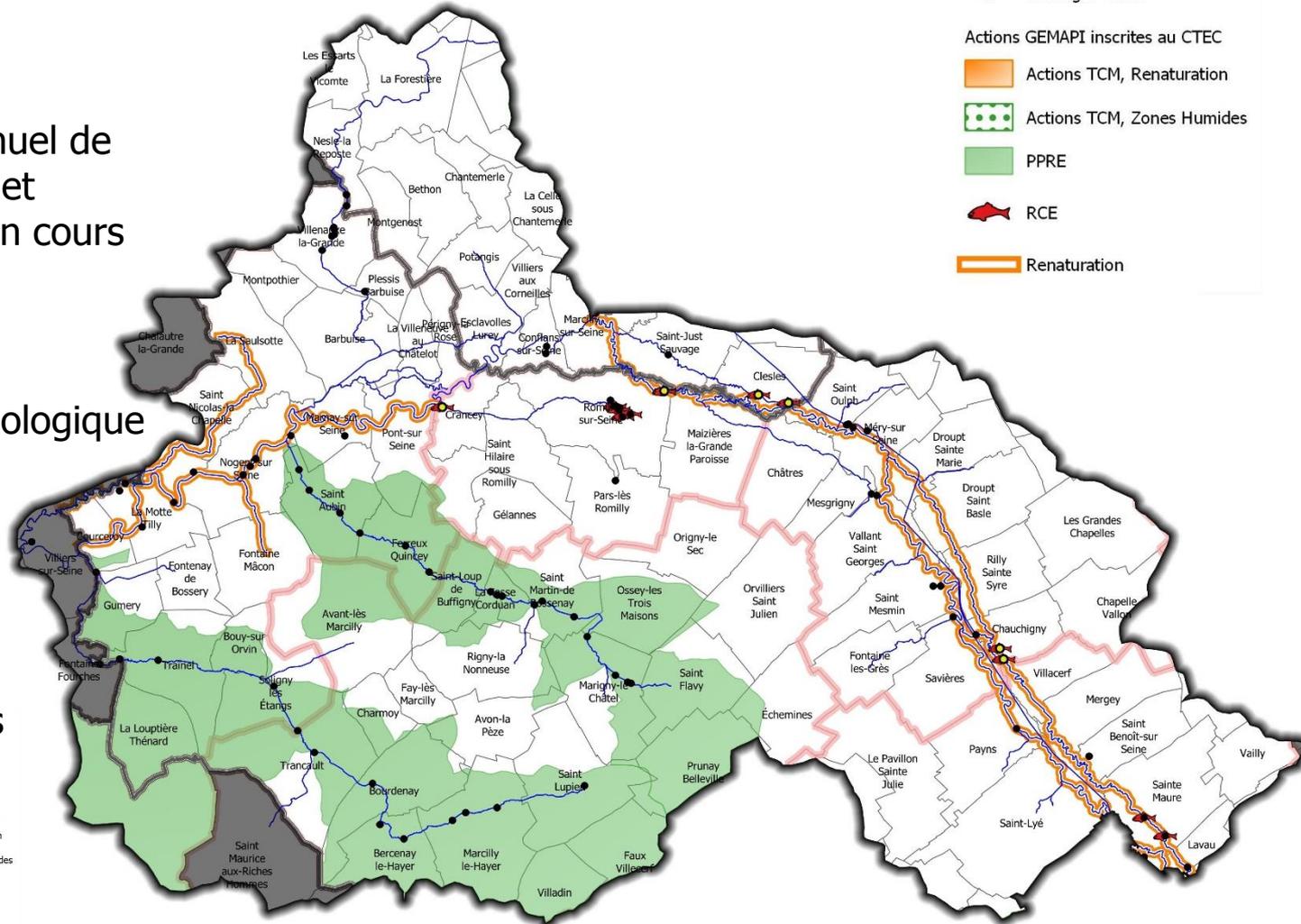
Représentation des EPCI

	Surface (en km ²)	% Surface	Population retenue	% Population	Nombre de délégués	Somme de voix	% Voix
CC D'ARCIS, MAILLY, RAMERUPT	0,81	0%	4,09	0%	0	0	0%
CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON	3 536,86	32%	6 988,52	13%	22	23	20%
CC DE SEZANNE-SUD OUEST MARNAIS	1 621,19	15%	5 137,85	10%	18	19	17%
CC DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE	1 049,86	9%	18 573,00	35%	13	22	19%
CC DU NOGENTAIS	2 802,06	25%	15 852,25	30%	26	33	29%
CC SEINE ET AUBE	1 879,82	17%	6 571,88	12%	16	17	15%
CC YONNE NORD	275,73	2%	427,86	1%	1	1	1%
Total général	11 166,32	100%	53 555,45	100%	96	115	100%

Compétence GeMAPI

Légende :

-  Intercommunalité
-  Ouvrages SDDEA
-  Ouvrages autre
- Actions GEMAPI inscrites au CTEC
 -  Actions TCM, Renaturation
 -  Actions TCM, Zones Humides
 -  PPRE
 -  RCE
 -  Renaturation



1

plan pluriannuel de restauration et d'entretien en cours

1

Etude Hydromorphologique réalisée

4

Ouvrages hydrauliques

sc
on
nides

Vos interlocuteurs

Directrice générale adjointe à la Gestion des Milieux et Prévention



Vos interlocuteurs



Directrice générale adjointe

Lucile GAILLARD

Tel: 03 25 83 27 27

Port: 07 87 52 20 79

lucile.gaillard@sddea.fr



Assistant de direction

Sylvain JUNG

Tel: 03 25 83 27 45

sylvain.jung@sddea.fr



Technicien rivière

Ludovic MARY

Tel: 03 25 83 27 27

Port: 06 48 10 84 21

Ludovic.mary@sddea.fr

DÉPANNAGE D'URGENCE

SERVICE DE CRISE

Téléphoner au

03 25 79 00 00

Numéro ouvert 24h/24, 7j/7



Un numéro de dépannage d'urgence 24h/24, 7j/7 est disponible pour nos usagers. En moins de deux heures, un agent de la Régie du SDDEA est en mesure d'intervenir sur le territoire. En cas de crise (bactériologique, rupture de canalisation...), nos services sont joignables sur ce numéro d'astreinte.

Notre gouvernance

Directeur Général

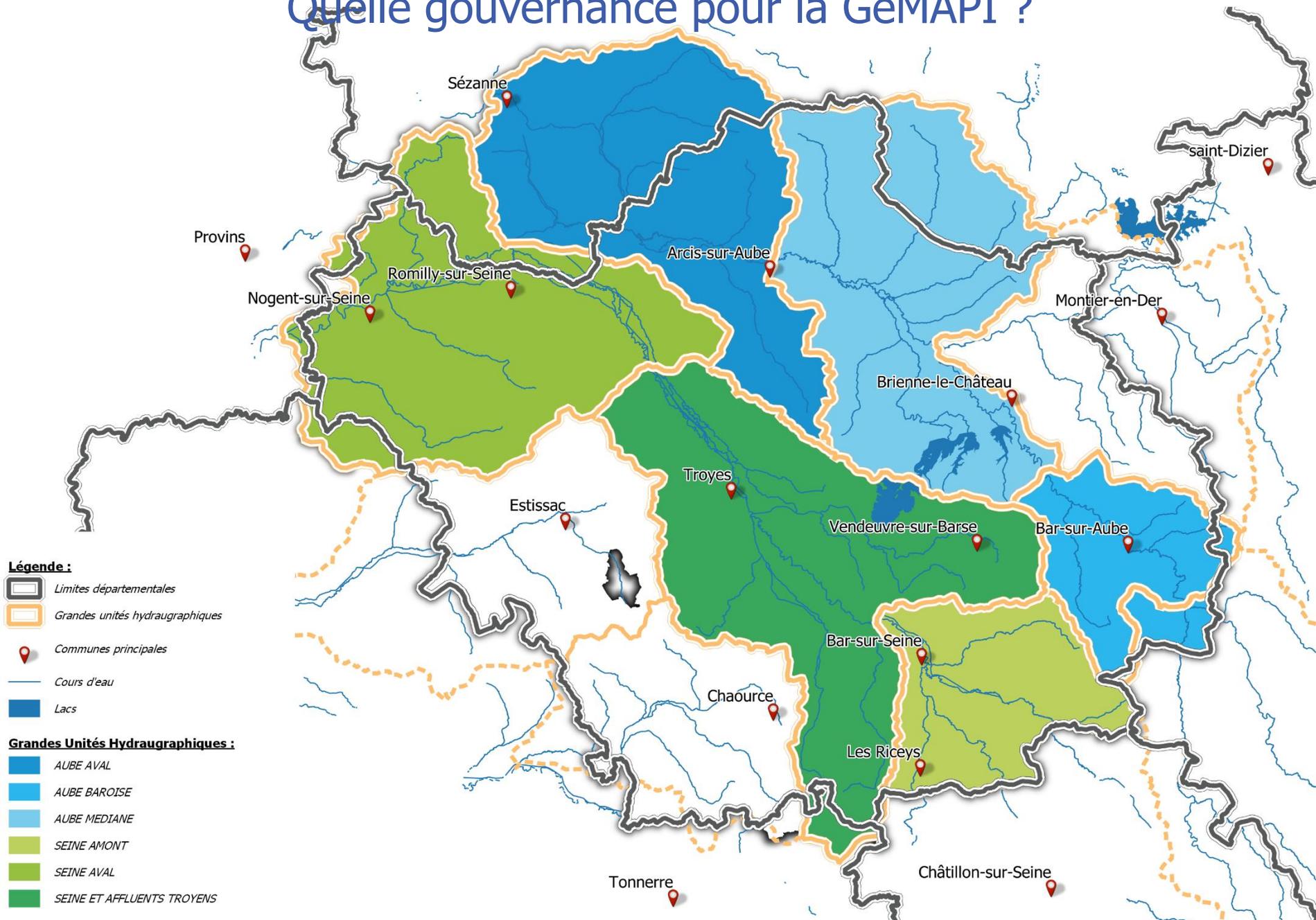


3 compétences gérées aux niveaux local, territorial et global

- Eau potable
- Assainissement Collectif
- GeMAPI

Pour ces 3 compétences, les statuts prévoient des niveaux de gestion par secteurs, justifiés par des budgets différents

Quelle gouvernance pour la GeMAPI ?



Les attributions d'un Bassin

- Gestion quotidienne du Bassin
- Le mode de gestion (directe, prestations, ...)
- Équipements et bien : politique d'investissements
- Commission des marchés spécifiques au Bassin
- Cotisations
- Budget analytique individualisé

Un Bassin doit s'assurer de :

- L'équilibre budgétaire
- Du respect des réglementations
- La sécurité d'accès aux ouvrages

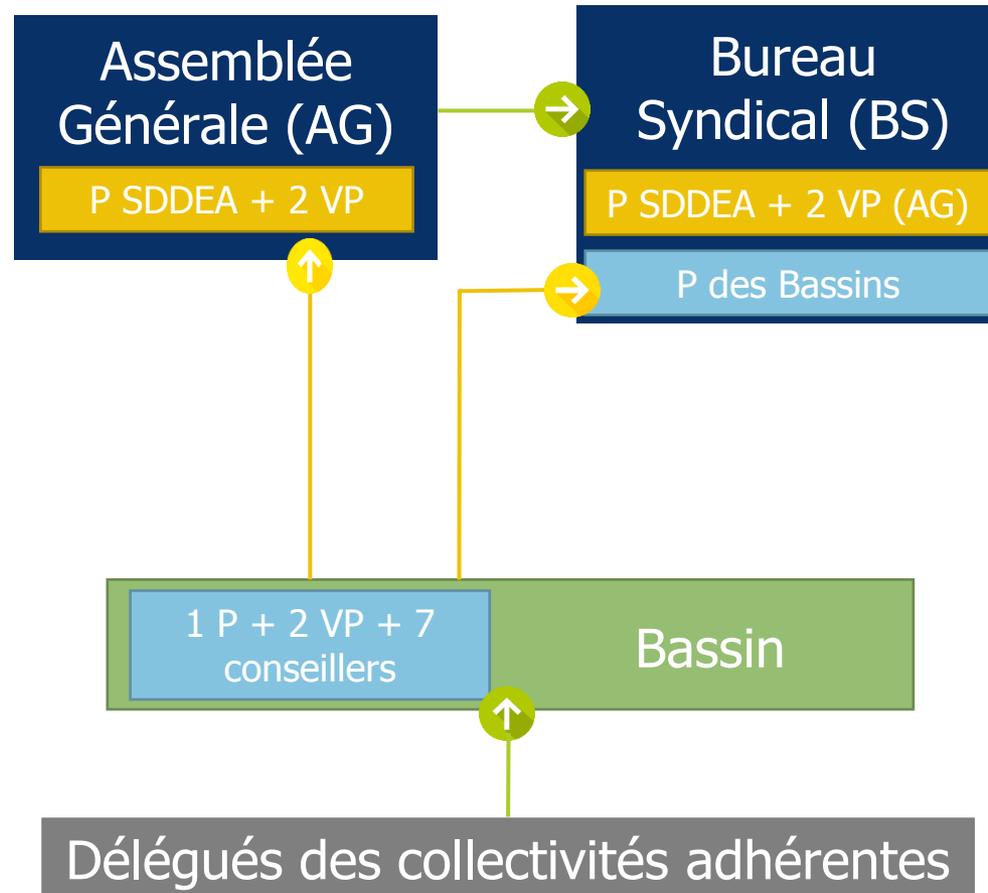


Mécanisme de solidarité sur le périmètre du syndicat



Ouverture de vannes le 24 janvier 2018

Un délégué GeMAPI



Les instances du Bassin

Directrice générale adjointe à la Gestion des Milieux et Prévention



Le Bassin : compétence GeMAPI

- Les délégués des collectivités, après transfert, siègent à l'Assemblée de Bassin et élisent le Conseil de Bassin :
- 1 Président de Bassin qui siège au Bureau Syndical
- 1 Vice-Président de Bassin qui siège à l'Assemblée Générale
- Éventuellement, autre(s) Vice-Présidents et Conseillers de Bassin, en fonction du poids démographique des Bassin, qui siègeront à l'Assemblée Générale

Le rôle du Président de Bassin

Directrice générale adjointe à la Gestion des Milieux et Prévention



Au niveau local

- Préside et anime les **Assemblées de Bassin** (2 à 3 réunions par an)
- Préside et anime les **Conseils de Bassin**
- Présente les **enjeux** du Bassin ainsi que la **programmation** et les **budgets**
- Représente le SDDEA et le Bassin au sein des **comités de pilotage** des projets portés sur son secteur
- **Anime** au quotidien la communauté de **délégués**, propriétaires **riverains** et autres **usagers** aux côtés des services du SDDEA
- Est un **acteur des transferts de compétence**,
- Expose les décisions prises au niveau global et **porte les grands enjeux** comme la **Stratégie 2100**
- Relais vers les services les demandes émanant du territoire sur les **5 compétences** portées par le SDDEA et sa Régie

Au niveau global

(SDDEA et Régie du SDDEA)

- Représente le Bassin au sein de l'Assemblée Générale du SDDEA
- Représente le Bassin au sein du Bureau syndical du SDDEA (une douzaine de réunions par an)
- Participe à une ou plusieurs commissions (finances, stratégie 2100, qualité de l'eau, communication, règlements de service, sécurité, indicateurs, appel d'offres, ...)
- Participe aux rencontres des gouvernances des différents Bassins
- Participe aux séminaires (changement climatique, sécurité d'accès aux ouvrages)
- Est membre de l'Observatoire de l'Eau

Le rôle du vice-président et des conseillers de Bassin

Directrice générale adjointe à la Gestion des Milieux et Prévention



Le Vice-Président et les Conseillers de Bassin

- Le Président, le Vice-Président et le cas échéant les Conseillers de Bassin, forment le **Conseil de Bassin**.
- Le Vice-Président dispose **des mêmes attributions que le Président de Bassin au niveau local**. Au niveau global, il ne siège pas au Bureau Syndical et ne participe pas aux Commissions.
- Quant aux conseillers, ils disposent également **des mêmes attributions que le Vice-Président de Bassin** sans cependant participer aux rencontres de gouvernances des Bassins, Bureau Syndical et Commissions.
- Par ailleurs, le Vice-Président de Bassin et les Conseillers de Bassin **assistent ou représentent le Président au niveau du Bassin**.



SDDEA
ET SA RÉGIE

LA GESTION INTÉGRÉE DU CYCLE DE L'EAU

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF,
DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTICATION ET SA RÉGIE

Cité administrative des Vassaules, 22, rue Grégoire-Pierre Herluison C.S. 23076 - 10 012 Troyes Cedex

Tél. : 03 25 83 27 27 www.sddea.fr E-mail : sddea@sddea.fr